

Les préfets, deux siècles au cœur de l'état



28 pluviôse An VIII - 17 février 2000  
Bicentenaire du corps préfectoral

# Album de l'exposition



DIRECTION  
DES ARCHIVES  
DE FRANCE  
DÉLÉGATION  
AUX CÉLÉBRATIONS  
NATIONALES

paris  
2000



## une institution au service de l'état et des français

La Constituante s'est illustrée par les réformes de structures qu'elle a engagées. La création des départements compte parmi ses réussites les plus éminentes. Au désordre de l'organisation administrative de l'Ancien Régime, succédait, par le décret du 22 décembre 1789, un découpage administratif clair et rationnel. Avec le département, la France comptait désormais une circonscription de base bien adaptée aux besoins de l'administration locale.

Il restait à en assurer la direction et l'animation. La loi du 28 pluviôse an VIII, en instituant un préfet dans chaque département, fixa le paysage administratif de la France contemporaine. Les instructions de Napoléon Bonaparte et de son frère Lucien qui s'en suivirent précisèrent leurs pensées :

*"Il était temps d'appeler à la défense et au maintien de la République  
tous les courages ; à son Administration toutes les lumières ;*

*à sa décoration tous les talents"* (circulaire de Lucien Bonaparte, ministre de l'intérieur, du 7 nivôse an VIII). L'institution préfectorale était un élément essentiel de cette fonction publique dont ils voulaient

*"dater le bonheur des Français".*

Depuis deux siècles, l'institution préfectorale a profondément marqué l'administration de la France et conquis l'estime des Français.

De grands noms se sont illustrés au service du pays dans les périodes fastes comme dans les heures sombres de l'histoire nationale.

On peut citer à cet égard, sans être limitatif, Claude Barthelot de Rambuteau, Georges-Eugène Haussmann, Paul et Jules Cambon, Eugène Poubelle, Louis Lépine, Jean Moulin, Paul Delouvrier.

Parmi ceux qui occupèrent des fonctions préfectorales, plusieurs furent ministres tels Jules Ferry, Émile Ollivier, Charles-Louis Freycinet, Paul Bert, Léon Say, Charles Floquet, Léon Bourgeois, Abraham Schrameck, Émile Pelletier. L'un deux, Sadi Carnot, devint président de la République. Tous ces noms évoquent la grandeur et la noblesse de l'exercice des fonctions préfectorales au service de l'État, illustrées jusqu'au sacrifice de sa vie, par le préfet de Corse, Claude Érignac, assassiné en 1998.

En deux cents ans, le corps préfectoral a fait la preuve de son efficacité dans l'administration de notre pays en sachant épouser ses évolutions. C'est ainsi qu'il a été capable d'accompagner l'émergence des libertés locales lors de la grande réforme de décentralisation de 1982 et de redéfinir le rôle du représentant de l'État dans les départements et les régions. Il reste, aujourd'hui, par son impartialité et son professionnalisme, une institution adaptée aux besoins et aux préoccupations des Français.

cette publication reproduit les textes et les illustrations de l'exposition réalisée par la direction des archives de France à l'occasion du bicentenaire du corps préfectoral.

## titres des affiches

1. L'État, le préfet, le citoyen

### première partie : les préfets dans l'histoire

2. Les antécédents  
Des intendants aux préfets
3. La création de l'institution  
Les préfets de l'an VIII
4. De Bonaparte à Napoléon 1er  
Les premiers préfets
5. De la Restauration à la monarchie de Juillet  
L'affermissement de l'autorité préfectorale
6. De la II<sup>e</sup> République au Second Empire  
Déconcentration et nouveaux pouvoirs
7. Les préfets du Second Empire  
Acteurs de l'essor économique
8. Les débuts de la III<sup>e</sup> République  
Un renouvellement du corps préfectoral
9. Les préfets de la III<sup>e</sup> République  
Permanence des missions
10. De la République radicale au Front populaire  
Les préfets et la démocratie
11. Les préfets dans les guerres
12. Vers la préfecture d'aujourd'hui

### deuxième partie : les missions des préfets d'aujourd'hui

13. Le corps préfectoral : statut, formation, fonctions
14. Le représentant de l'État
15. Sécurité et défense
16. Libertés publiques et élections
17. Collectivités locales et décentralisation
18. Aménagement du territoire, urbanisme, politique de la ville
19. Vie économique, sociale et culturelle
20. Le préfet et l'Europe



## L'état, le préfet et le citoyen

La loi du 28 pluviôse an VIII, en instituant dans chaque département un préfet "seul chargé de l'administration", fixa le paysage administratif de la France contemporaine. Depuis deux siècles, l'institution préfectorale a profondément marqué l'administration de la France. Alors que se succédaient les régimes politiques, le corps préfectoral a fait la preuve de son efficacité dans la conduite de notre pays en sachant épouser ses évolutions. Il reste, aujourd'hui, une institution adaptée aux besoins et aux préoccupations des Français. Dans une France décentralisée, intégrée à l'Europe, à un moment où les techniques bouleversent profondément la vie et le travail administratifs, il témoigne de sa vitalité et de son efficacité au service de l'État et de nos concitoyens.

Dans une première partie, cette exposition propose, au travers de grandes figures, d'événements historiques marquants ou de faits plus anecdotiques, une évocation, nécessairement synthétique, de l'histoire des préfets qui est aussi une manière de raconter l'histoire de la France. Dans une seconde partie, l'accent est mis sur le rôle de l'administration préfectorale aujourd'hui, dans le fonctionnement de l'État et la vie du citoyen. Quelques retours au passé permettent de souligner la continuité des missions exercées depuis deux cents ans.

Exposition réalisée par la direction des archives de France (délégation aux célébrations nationales), avec le concours des Archives nationales (AN) et de nombreux services d'archives départementales (AD) et communales (AC).  
Conseillers scientifiques : Jean-Marie Mayeur, professeur à l'université de Paris IV et Elisabeth Rabot, inspecteur général à la direction des archives de France.  
Commissaires : Agnès Parmentier, conservateur général au Centre historique des Archives nationales (section du XIX<sup>e</sup> siècle) et Jean-Pierre De France, conservateur en chef aux Archives nationales (mission du ministère de l'Intérieur), assistés par Florel Bourkard, directeur en histoire et André Guillou, archiviste à la mission du ministère de l'Intérieur.  
Coordination : Françoise Mosca, conservateur général, assistée de Jean-Paul Nire, chargé de mission, à la direction des archives de France.  
Conception/design graphique : Images La Manufacture, Marseille.

Pour en savoir plus :  
- Site internet du ministère de l'Intérieur : <http://www.interieur.gouv.fr/principal.html>  
- Site internet du ministère de la Culture : [http://www.culture.fr/culture/collections/collections\\_culture/](http://www.culture.fr/culture/collections/collections_culture/)



Jean de Montalivet (1766-1823)  
préfet du Premier Empire  
© Est. - Musée des archives

Hôtel de la préfecture de Versailles  
© Musée de l'ambassade - SHJ

Claude Ériqnaoc (1937-1998)  
préfet de la V<sup>e</sup> République  
© Est. - SHJ - Zéph.





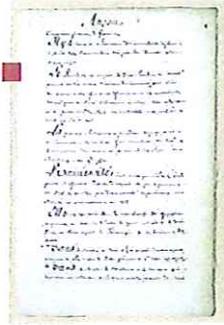
28 pluviôse An VIII - 17 février 2000  
Bicentenaire du corps préfectoral

2

### Les préfets dans l'histoire



**Hôtel de l'intendance de Champagne**  
© AD Marne  
L'hôtel de l'intendance à Châlons devient, dès le 11 ventôse an VIII, le siège de la préfecture de la Marne. Il y est, sur ce point, continuité entre les deux régimes.



**Mémoire de la province d'Anjou (1698)**  
© AN  
Comme plus tard les préfets, les intendants étaient chargés de rendre compte au roi de la situation du royaume et de faire appliquer les lois. Ce rapport de l'intendant d'Anjou en témoigne.

## Les antécédents des intendants aux préfets

### L'intendant du roi

Sous l'Ancien Régime, les principaux agents du pouvoir central dans les provinces étaient les intendants, qui furent définitivement mis en place sous le règne de Louis XIV. Placés à la tête des généralités, ils avaient des compétences très étendues en matière de justice, de police et de finances. Ils furent supprimés en 1789.

### Le procureur général syndic

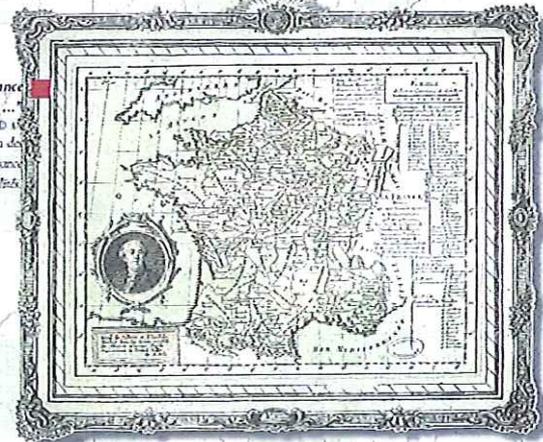
Lors de la Révolution, la rupture avec l'Ancien Régime est notamment marquée par une profonde réorganisation administrative. En créant les départements, la Constituante dote la France d'une circonscription bien adaptée aux besoins de l'administration locale, qui démontre, de nos jours encore, son efficacité. Représentant du pouvoir central dans le département, le procureur général syndic, élu au suffrage censitaire, dispose de pouvoirs moins étendus que l'intendant. Sa première mission va être "de former et établir le département et les districts dépendans dudit département". L'administration départementale comprend aussi un conseil de département et un directoire élus. Après la chute de la monarchie (10 août 1792) et la proclamation de la république, le Comité de salut public instaure la Terreur pour lutter contre les ennemis de l'intérieur et de l'extérieur et reprend tous les pouvoirs, jusqu'à la chute de Robespierre le 9 thermidor an II [27 juillet 1794].

### Le commissaire du directoire

À l'avènement du Directoire (octobre 1795), des commissaires sont mis en place auprès des "administrations centrales du département". Nommés, et non plus élus, ils sont chargés d'informer le gouvernement et de veiller à la mise en œuvre des lois par l'assemblée élue du département. Après le 18 brumaire an VIII [9 novembre 1799], ils sont appelés commissaires du gouvernement. À cette époque, les représentants du peuple Chazal et Chabaud peuvent déclarer, pleins d'espoir, aux habitants du Gard : "Nous sommes aux beaux jours de 1789 et nous avons acquis dix ans d'expérience". L'entrée en scène des préfets est imminente.



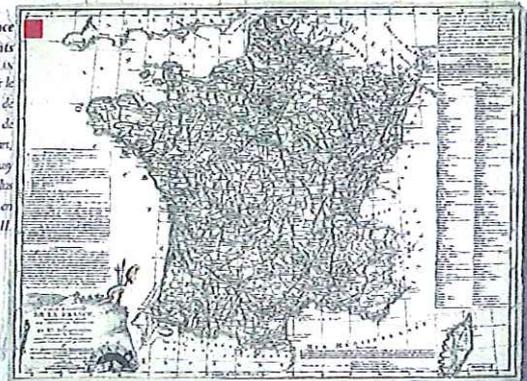
**Rapport du commissaire du Directoire des Côtes-du-Nord (10 octobre 1797)**  
© AN  
Le rapport traite de l'administration intérieure sous tous ses aspects : esprit public, sécurité, instruction publique, police, subsistances, police des cultes, bienfaisance et santé, épidémies et épidémies, impôts, mines, activités économiques...



**"Carte de la France divisée en ses Généralités..."**  
© AN  
Carte établie pour la convocation des États généraux de 1789. La France comptait alors trente-quatre généralités.



**Turgot (1727 - 1781)**  
© BNF, Anjou  
Le grand ministre réformateur de Louis XVI s'illustra d'abord comme intendant du Limousin.



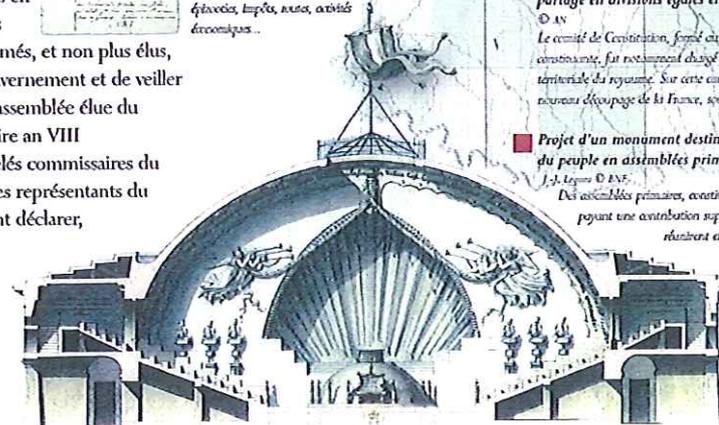
**Carte de la France divisée en départements**  
© AN  
L'Assemblée nationale décide de diviser le royaume en 83 départements (décret de janvier et février 1790). La paternité de cette réforme revient, pour une large part, à son président Jean-Baptiste Lamoignon (1750-1806), qui devait exercer plus tard des fonctions de préfet et mourir en poste à Gênes en l'an XIII.

### Châssis figuratif du territoire de la France partagé en divisions égales entre elles (1789)

© AN  
Le comité de Constitution, formé au sein de l'Assemblée nationale constituante, fut notamment chargé de réfléchir à une réorganisation territoriale du royaume. Sur cette carte figure une première esquisse du nouveau découpage de la France, sous une forme idéalement régulière.

### Projet d'un monument destiné à l'exercice de la souveraineté du peuple en assemblées primaires

© BNF  
Des assemblées primaires, cooptées de citoyens actifs (français majeurs payant une contribution supérieure à trois journées de travail) se réunirent en 1790 dans les cantons pour désigner les électeurs qui avaient à choisir les députés et les administrateurs du département et des districts. Ces assemblées se tinrent le plus souvent dans les églises. Les bâtiments spécialement conçus pour les accueillir restèrent à l'état de projet.



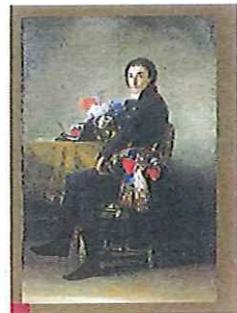
28 pluviôse An VIII - 17 février 2000  
Bicentenaire du corps préfectoral



**Lucien Bonaparte (1775-1840)**

R. Lefèvre Malmaison © RMN-Grand Palais

Ministre de l'intérieur en l'an VIII, le frère du Premier consul est l'un des initiateurs de la loi de pluviôse et le maître d'œuvre de la mise en place des préfets. Il s'attache à trouver des hommes capables de répondre aux attentes du gouvernement, doivent leur principal intérêt et les aide, de tous ses moyens, à remplir leurs fonctions.



**Ferdinand Guilleminet (1765-1809)**

Goya. L'œuvre © MUSA/Artois  
Nommé, en l'an VIII, préfet de la Charente-Inférieure, Guilleminet avait été membre de la Convention, puis du Conseil des Cinq-Cents, avant de devenir ambassadeur en Espagne. C'est alors que Goya fit son portrait.

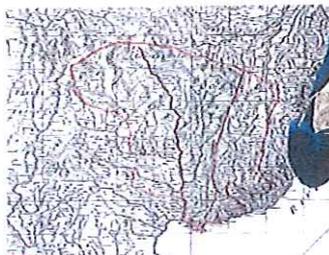
## La création de l'institution Les préfets de l'an VIII

### un administrateur pour le département

Annoncés par la Constitution de l'an VIII, les préfets (du latin *praefectus* - placé en tête -, titre porté par de hauts fonctionnaires de la Rome antique) sont institués par la loi du 28 pluviôse an VIII [17 février 1800]. Dans les limites de son département, le préfet est seul chargé de l'administration. Il est assisté d'un conseil général et d'un conseil de préfecture qui statue sur le contentieux. Le secrétaire général de la préfecture a la garde des papiers et signe les expéditions. Dans chaque arrondissement est institué un sous-préfet assisté d'un conseil d'arrondissement.



**La loi du 28 pluviôse an VIII**  
© AN  
Elle concerne la division du territoire de la République et l'organisation de l'administration à tous les échelons.



**Atlas de la République française (an VIII)**  
© AN  
Les limites du département des Alpes-Maritimes sont tracées sur une carte de la région de Barcelonnette, Bueil, Coët, Tende et Albenga.

### Le choix du premier consul

C'est Bonaparte qui nomme, le 11 ventôse an VIII [2 mars 1800], les premiers préfets, après avoir pris connaissance des propositions motivées de son frère Lucien, ministre de l'intérieur, des consuls Cambacérès et Lebrun, de Talleyrand, ministre des relations extérieures et du général Clarke. C'est ainsi que, pour le département de l'Hérault, le Premier consul choisit Nogaret, député de l'Aveyron, "homme de mérite et riche qui n'a point sollicité et qui n'acceptera que par dévouement au gouvernement" (Cambacérès), "riche, estimé et connu du consul Cambacérès" (Lebrun), qui rallie aussi les suffrages du ministre de l'intérieur. Mais il arrive que Bonaparte tranche en faveur d'une personnalité différente de celles suggérées par ses conseillers. Parmi ces premiers préfets figurent des commissaires du Directoire, des hommes politiques, partisans de Bonaparte ou ralliés, des militaires, des diplomates. Jusqu'à la Révolution de 1848, tous les préfets seront tenus de prêter serment.



**Napoléon Bonaparte, Premier consul**

M. Van Bree. L'œuvre © RMN-Grand Palais

"Il faut que la France date son bonheur de l'établissement des préfetures". N. Bonaparte l'administration départementale relève d'un préfet nommé et révoqué par le Premier consul. À une époque où les moyens de communication sont encore très lents, la préfecture est le symbole de la centralisation bonapartiste.

### Costume de préfet

A. Chastagnier. L'œuvre © Flot. L'œuvre © RMN-Grand Palais

La forme du costume de préfet est définie dans l'arrêté du 17 ventôse an VIII. Il s'agit d'un habit bleu - le rouge avait été d'abord envisagé - aux parements brodés d'argent ; chapeau "français" également brodé d'argent ; écharpe rouge à franges d'argent. Le préfet porte une épée.

*Bonaparte*



28 pluviôse An VIII - 17 février 2000  
Bicentenaire du corps préfectoral

## 4 Les préfets dans l'histoire

### Circulaire de Lucien Bonaparte aux préfets (24 germinal an VIII)

Deux mois à peine après leur création, le ministre rappelle à l'ordre les préfets et définit les limites de leurs fonctions.



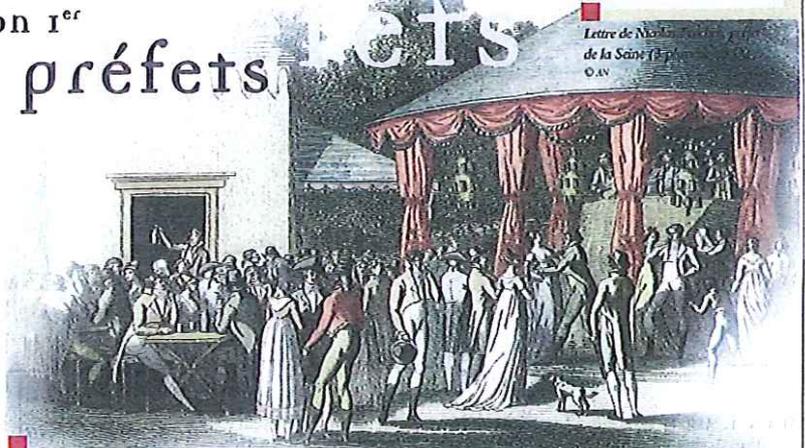
**La fête du 1<sup>er</sup> vendémiaire en IX (1801)**  
Les préfets sont invités à envoyer trois représentants de leur département à Paris pour la fête de vendémiaire. "Ils occuperont une place distinguée à la fête; ils seront présents aux Cercles; ils seront de près le gouvernement qui s'occupe sans relâche du bonheur de la France; ils apporteront à Paris les sentiments d'affection et d'amour qui animent toute la République." (circulaire du 1<sup>er</sup> fructidor an VIII). Au lendemain de la fête, le préfet de la Seine demande que des glaces, brisées par l'explosion du feu d'artifice, soient remplacées.



# DE BONAPARTE À NAPOLEON I<sup>er</sup> Les premiers préfets

## Les préfets du consulat, soutiens du gouvernement

Le gouvernement prend des initiatives destinées à marquer l'intérêt qu'il porte aux départements mais, dès leur installation, les préfets ont à faire face à une situation de crise : ennemis coalisés à l'extérieur, chouannerie et royalistes à l'intérieur. Les conscrits désertent; les contributions ne sont pas payées. Aux préfets de ranimer l'esprit public et de trouver des solutions. Louis Texier-Olivier, préfet des Basses-Alpes, écrit au ministre de l'intérieur, le 21 germinal an VIII : "Ce département est sans contredit l'un de ceux où règne le plus de désordres de toute espèce. Il faut un courage surhumain pour entreprendre sa guérison. Aidez-moi, citoyen ministre, de toutes vos forces à supporter le fardeau dont le gouvernement m'a chargé, si vous ne voulez pas que je succombe sous son poids". Félix Bonnaire, préfet des Hautes-Alpes, rend compte, le 9 prairial an VIII, de la menace qui pèse sur les départements alpins aux prises avec les ennemis coalisés : "Les brigands des Basses-Alpes redoublent d'audace et de fureur, de sorte que mes soins se trouvent partagés entre les besoins de l'armée et la nécessité d'interdire l'entrée de ce département aux assassins de Sisteron et lieux circonvoisins".



Vue de la "salle de walse"  
Carnaudet © Phot. Ville de Paris

VUE DE LA SALLE DE WALSE



La place des Vosges  
J. Anquet. Carnaudet  
© Phot. Ville de Paris

Le département meilleur contribuable donne son nom à l'ancienne place Royale. Le 17 ventôse an VIII, les consuls annoncent que le nom du département qui, à la fin du mois suivant, aura payé la plus forte part de ses contributions, sera décoré de la "principale place de Paris". Le préfet de la Haute-Saône en appelle à ses concitoyens. C'est le département des Vosges qui l'emporte.



Proclamation du préfet de la Haute-Saône (germinal an VIII)  
© AN

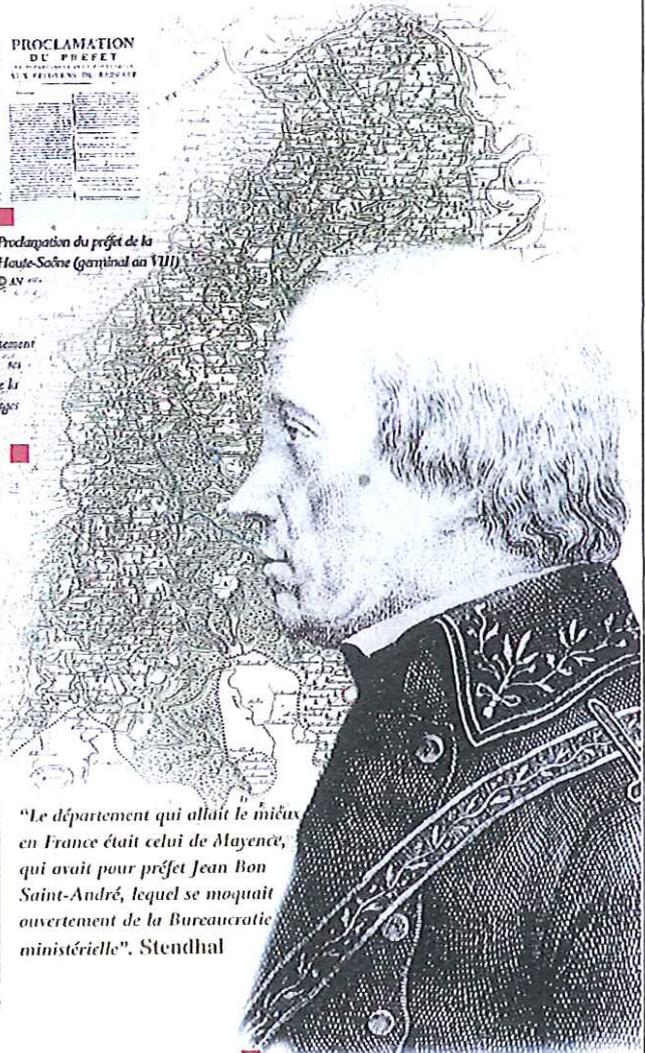
Carte du département du Mont-Tonnerre  
© AN

## Les préfets de l'empire, piliers du régime

Napoléon I<sup>er</sup> est, en 1812, maître de la moitié de l'Europe. Pendant l'Empire, il fait des préfets, en précisant leurs fonctions et en les installant dans tous les territoires conquis, des relais essentiels du régime. Tenant une place importante dans la vie locale, ceux-ci prennent une part active au développement économique et territorial. L'élaboration d'une statistique générale de la France (données démographiques, économiques, sociales concernant les départements), une des bases de l'administration napoléonienne, sera l'un de leurs grands chantiers. Paris est alors le seul chef-lieu de France qui compte, en plus du préfet, un préfet de police, successeur du lieutenant général de police d'Ancien Régime.



Sébastien Bottin (1764-1853)  
J.-B. Huet. Lefebvre, tiré des Bonapartes  
© PMN-Opéra de Paris  
Sortit comme éliteur d'almorochs, il fit secrétaire de la préfecture du Nord où il fit fonction d'archiviste départemental et de préfet par intérim (1805-1806).



"Le département qui allait le mieux en France était celui de Mayence, qui avait pour préfet Jean Bon Saint-André, lequel se moquait ouvertement de la Bureaucratie ministérielle". Stendhal

Jean Bon Saint-André (1749-1813)

© Archives de Mayence  
Député montagnard à la Convention et membre du Comité de salut public, ce pasteur calviniste est conseil général de France à Alger, puis à Smyrne, sous le Directoire. Il est nommé le 11 frimaire an X [1801], préfet du Mont-Tonnerre (chef-lieu : Mayence), où il meurt en fonction en 1813.

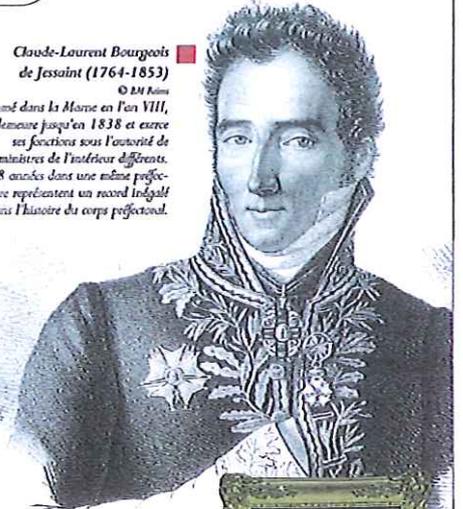


28 février An VIII - 17 février 2000  
Bicentenaire du corps préfectoral

## Les préfets dans l'histoire

Claude-Laurent Bourgeois de Jessaint (1764-1853)

© *Enfance*  
Nommé dans la Marne en l'an VIII, il y demeure jusqu'en 1838 et exerce ses fonctions sous l'autorité de 37 ministres de l'intérieur différents. Ces 38 années dans une même préfecture représentent un record inédit dans l'histoire du corps préfectoral.



Lettre du préfet du Var (2 mars 1815)

© AN

Les Cent-Jours vont déchirer le corps préfectoral. Ayant commencé sa carrière sous l'Empire, mais rallié à Louis XVIII, Bouchillier-Charrière, préfet du Var, suit sa préfecture en apparence. Le débarquement de Napoléon à Golfe-Juan, mais rend compte des événements au ministre de l'intérieur. Deville-Malchard, préfet du Doubs, s'engage, au contraire, au retour de l'Aigle. "Je ne me honorai pas à réchauffer le rôle de mes attributions par des circulaires et des proclamations. Je me portai partout où ma présence sera nécessaire pour secourir les dispositions militaires, calmer la population en cas de l'événement et diriger au besoin la police de son territoire, de grands foyers et de grands non-coubs" écrit-il au ministre en avril 1815. Révoqué le 11 juillet 1815, il ne retrouvera un poste de préfet qu'en 1831.

## De la Restauration à la monarchie de juillet L'affermissement de l'autorité préfectorale

### Les préfets confirmés et renforcés

L'Empire s'effondre ; les alliés entrent dans Paris et Napoléon abdique le 6 avril 1814. Il revient pour les Cent-Jours (mars-juin 1815) : c'est une première grande épreuve pour les préfets, mais la monarchie rétablie conserve la fonction préfectorale qui se trouve renforcée sous le règne des Bourbons (1814 et 1815-1830), puis sous celui de Louis-Philippe d'Orléans (1830-1848). Il est demandé au préfet d'être proche de ses administrés et de mettre au premier rang de ses devoirs le maintien de l'ordre public. Après les préfets de la Restauration, choisis en général dans l'aristocratie, Louis-Philippe renouvelle pour partie le corps, en nommant des préfets plus jeunes, issus de la haute bourgeoisie. Certaines carrières préfectorales se distinguent alors par leur longue durée.

Portefeuille d'Arnaud de Saint-Blanquat (1799-1864)

© Coll. pers.

Jean-François de Preissac (1778 - 1852)

© Coll. pers.

Saint-Blanquat, de tendance légitimiste, est préfet du Gers de 1824 à 1828. À une époque où les préfets peuvent exercer des fonctions électorales, il est, en même temps, député de l'Arrière à l'Assemblée nationale (1821-1831). Preissac, qui lui succède, est nommé après la victoire des libéraux aux élections. Il démissionne quand les ultras reviennent au pouvoir.



"C'est du sous-préfet que l'on peut dire que sa maison est de verre : on parle de lui, de sa femme s'il en a, de ses maîtresses s'il est garçon. Il vit perpétuellement sous l'œil du public, et quand un beau matin son Excellence le mande ailleurs, il s'en va sans laisser de regrets ; il est oublié deux heures avant son départ ; le factotum lui-même l'abandonne, et les gamins crient après sa voiture. Mais il a cinq mille francs par an, une épée et un habit bleu brodé d'argent."  
Honoré de Balzac, sous le pseudonyme d'Henri B. (1831)

### Le rôle des préfets dans l'essor économique et social

Avec la monarchie de Juillet, les Français font l'apprentissage du régime parlementaire. Les progrès techniques entraînent le développement des communications (télégraphe, chemin de fer), de l'industrie et de l'agriculture. Les mutations sociales sont profondes. Cette période marque aussi le début de l'ère coloniale avec la conquête de l'Algérie. Rapidement l'agitation grandit. On parle de "tuer le préfet" et de "s'emparer du télégraphe" (rapport d'un agent secret au préfet du Bas-Rhin en 1833). Des réformes sont entreprises, mais les moyens pour assurer le maintien de l'ordre sont résolument augmentés : la Garde nationale est organisée à l'échelon communal sous l'autorité des préfets et sous-préfets (loi du 22 mars 1831). Le Code d'instruction criminelle confère aux préfets un véritable pouvoir de police judiciaire. Ceux-ci ont aussi à faire appliquer la loi sur l'instruction primaire et des mesures réglementaires nouvelles dans le domaine économique (énergie et industrialisation). La loi du 22 juin 1833 organise les conseils généraux et les conseils d'arrondissement qui seront désormais élus. En 1848, une crise politique, économique et sociale entraîne la chute de la monarchie.



Claude Barthéolot de Rambuteau (1781-1869)

© *Enfance*

Commissaire de Paris. Ville de Paris. Préfet de la Seine de 1833 à 1848. Rambuteau est l'un des précurseurs de l'urbanisme moderne. À Paris, il assèche l'hygiène, fait pavé les rues et généralise les trottoirs, crée les premiers égouts et multiplie les plantations d'arbres.

### Le Creusot

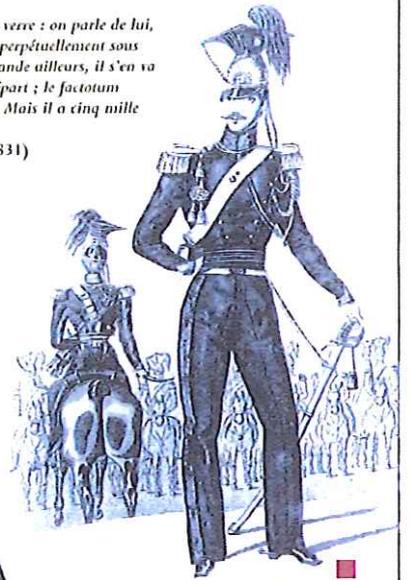
© *Enfance*

Cette entreprise symbolise la révolution industrielle. Née de la houille au XVIII<sup>e</sup> siècle, elle prend son essor en 1836 avec les frères Schneider (métallurgie lourde). La première machine à vapeur y est construite en 1838.

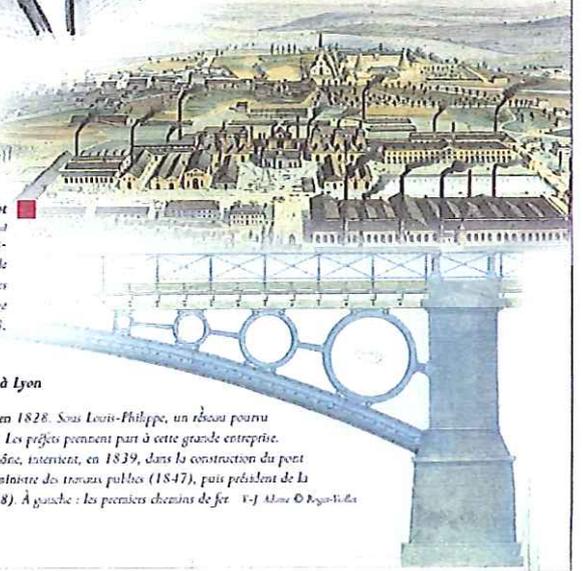
### Pont de chemin de fer de la Mulatière à Lyon

© AN

La première ligne de chemin de fer est créée en 1828. Sous Louis-Philippe, un réseau pourvu d'admirables ouvrages d'art est mis en place. Les préfets prennent part à cette grande entreprise. Hippolyte Jayr (1802-1900), préfet du Rhône, intervient, en 1839, dans la construction du pont de la Mulatière à Lyon. Il sera par la suite ministre des travaux publics (1847), puis président de la Compagnie des chemins de fer de l'Est (1848). À gauche : les premiers chemins de fer. V-J. Aumont © *Enfance*



Gardes nationaux © *Enfance*





**Émile Olivier (1825-1913)**

Châno de Grégoire © RMN-Art et histoire  
 Commissaire de la République dans les Bouches-du-Rhône en 1848, il est à 23 ans le plus jeune préfet de l'histoire. Dès le mois de juin suivant, il est déplacé pour n'avoir pas réprimé avec assez de vigueur des émeutes ouvrières à Marseille. À la fin de 1849, il est l'un des premiers préfets révoqués pour son esprit républicain. Rallié à l'Empire dans sa période réformatrice, il sera ministre de la justice en janvier 1870.



## De la II<sup>e</sup> République au second empire Déconcentration et nouveaux pouvoirs

### Les commissaires de la République de 1848

Avec l'instauration du gouvernement provisoire de la République (24 février 1848) commence pour les préfets une nouvelle période d'instabilité. Ledru-Rollin, ministre de l'intérieur, les remplace, brièvement, par des commissaires de la République qui disposent, sauf en matière financière, de pouvoirs illimités dans leur département. Face à l'agitation due à la pauvreté et à l'approche des élections générales, ceux-ci doivent faire preuve d'une vigilance extrême.

### Retour à l'ordre et contrôle de l'opinion publique

Le 10 décembre 1848, Louis Napoléon Bonaparte est élu président de la République au suffrage universel, avec une forte majorité. Le retour à l'ordre, amorcé en réaction aux journées révolutionnaires de 1848, se poursuit et mène au coup d'État du 2 décembre 1851. Le soulèvement parisien, relayé par celui des villes et des campagnes dans une grande partie du pays, est brutalement et rapidement réprimé. Des commissions mixtes, réunissant dans chaque département le préfet, le général commandant de la force militaire et le procureur de la République sont chargées de juger les suspects et prononcent des condamnations expéditives allant de la mise sous surveillance à la déportation à Cayenne.

### Les nouveaux pouvoirs des préfets du second empire

Commencé sous le signe de la répression policière et judiciaire, le règne de Napoléon III est personnel et autoritaire. Le décret du 25 mars 1852, complété par les instructions de Persigny, ministre de l'intérieur, tend à "rapprocher l'administrateur de l'administré ; simplifier l'instruction des affaires, en rendre la solution plus prompte...". "On peut gouverner de loin, précise le ministre, mais on n'administre bien que de près". Cette déconcentration renforce les pouvoirs des préfets. Leurs compétences sont encore accrues en 1854 (loi leur confiant la nomination des instituteurs) et en 1861. Grâce à ces dispositions, les préfets, omniprésents, sont plus que jamais l'armature du régime.

**Victor de Persigny (1808-1872)**

E. Dublet © RMN-Art et histoire  
 Châno de l'armée pour ses opinions républicaines, il devient peu après bonapartiste. Aide de camp du prince-président il sera, par deux fois, ministre de l'intérieur de Napoléon III (1852-1854, 1860-1863). Il réorganise ses services en donnant une place de choix à l'administration départementale.



**Le préfet de l'Empire**  
 H. Ponce © É. Buis  
 "J'attache la plus grande importance à la stabilité des préfets dans leur département; un préfet médiocre mais connaissant depuis longtemps le pays vaut mieux qu'un préfet distingué et de passage."  
 Napoléon III

**Eugène Janvier de la Motte (1823-1884)**

Ony © RMN-Art et histoire  
 C'est une figure caractéristique du préfet de l'Empire. Représentant de l'État dans l'Eure pendant douze ans (1856-1868), il s'y révèle un agent efficace de la politique du gouvernement et un acteur dynamique du développement économique et social.



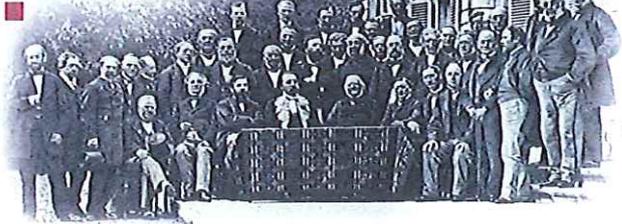
**Une tournée de révision**

M. Foy © AD Ardennes  
 Maximilien Foy (1816-1870), préfet des Ardennes de 1849 à sa mort, a "croqué" des scènes de la vie préfectorale. Les préfets devaient, notamment, s'attacher à tout ce qui touchait au service militaire, alors basé sur le tirage au sort des conscrits avec possibilité de remplacement. En 1867, le projet de service universel proposé par Napoléon III fut rejeté, mais la loi militaire du 14 janvier 1868 rassembla les exemptés — les bons numéros du tirage au sort et ceux qui s'étaient fait remplacer — dans une garde nationale mobile, afin de leur dispenser une formation militaire élémentaire.



**Le préfet du Pas-de-Calais au milieu de son conseil général**

Ony © RMN-Art et histoire  
 Charles Levret exerce des fonctions préfectorales de 1857 à 1870. Préfet du Pas-de-Calais de 1864 à 1866, il revient, après la chute de l'Empire, s'y faire élire député (1872-1889).



**Un directeur de cabinet**  
 M. Foy © AD Ardennes



# Les préfets du second empire Acteurs de l'essor économique

### grands administrateurs

Les expositions universelles de 1855 et de 1867 témoignent du rayonnement de la France ; dans le domaine diplomatique, le Congrès de Paris (1856) met fin à la Guerre de Crimée ; Nice et la Savoie deviennent françaises (1860). On assiste à l'accélération de l'industrialisation, à la poussée des revendications ouvrières. Dans cette période d'élan économique, nombre de préfets se sont révélés de grands administrateurs. Ils ont joué un rôle important dans la lutte contre la misère, par les œuvres de bienfaisance, la mise en place de la Caisse d'épargne, la réglementation du travail, le développement de l'enseignement primaire. Ils ont contribué à l'essor des chemins de fer et du télégraphe. Ils ont aussi encouragé le thermalisme et le tourisme.

### grands aménageurs

Les préfets du Second Empire se sont aussi consacrés à l'aménagement et à la modernisation des territoires qu'ils administraient et, notamment, à l'assainissement et à l'embellissement des grandes villes. Les travaux du baron Haussmann, préfet de la Seine, sont bien connus ; on sait moins les réalisations d'autres grands préfets, à Lyon, Marseille ou Montpellier, par exemple. Les pouvoirs donnés aux préfets en matière d'aménagement n'ont pas été du goût de tous. Ainsi l'architecte Viollet-le-Duc écrit : "La société centrale s'est-elle émue davantage lorsque, sous l'Empire, les architectes des départements ont été placés, sous prétexte de décentralisation, sous la dépendance absolue des préfets ? N'était-ce pas l'occasion de remonter alors au gouvernement que c'était là une mesure qui, enlevant à l'architecte toute indépendance vis-à-vis du préfet, pouvait amener les abus les plus fâcheux ?" (1872)

### Inauguration de la ligne de chemins de fer Vichy-Montargis

Le 19 septembre 1861, à Montargis (Loiret), les notabilités attendent le train spécial de l'empereur Napoléon III en provenance de Vichy. Préfet, sous-préfet, maire, chef de gare, autorités ecclésiastiques, gendarmes, toutes les personnalités sont là, en grande tenue, devant la gare qui n'est encore qu'un bâtiment provisoire.



Caricature du baron Haussmann, préfet de la Seine (1809-1891)  
H. Mady - Le Filon © INF

Percement de la rue Etienne-Marcel à Paris (1809-1891)  
K. Felber © Collection Villet

Napoléon III poursuit la rénovation de Paris entreprise sous la monarchie de Juillet ; il pose la première pierre du pavillon des halles juste avant le coup d'Etat de 1851. Il confie à Haussmann, préfet de la Seine de 1853 à 1870, qui avait acquis une solide expérience dans d'autres postes préfectoraux, la responsabilité des grands travaux, qui ont pour objet d'améliorer l'urbanisme et de faciliter le maintien de l'ordre.



### Vue du boulevard de la rue Impériale à Lyon (1856)

En prenant ses fonctions à Lyon en 1853, Vaïsse avait pour mission de transformer l'image de la ville et de créer une "grande et unique cité" qui pourrait être considérée comme la capitale du sud-est de la France.



Claude-Marius Vaïsse, préfet du Rhône (1795-1864)  
© AM Lyon-Guinaudeau

### Percement de la rue Impériale à Marseille (1863)

Chargé de l'Administration des Bouches-du-Rhône (1860-1866) et réputé pour son goût du faste, Maupas fait construire, pour le coût colossal de onze millions de francs-or, la nouvelle préfecture de Marseille que l'on considère comme le plus beau palais départemental du Second Empire. La population n'aima ni l'homme ni le bâtiment.

### Projet de percement de la rue Impériale à Montpellier

Un décret de juillet 1865, signé de Napoléon III, décide d'utiliser publiquement l'ouverture d'une rue dite Impériale, se dirigeant en droite ligne de l'axe de la promenade du Peyrou sur celle de l'Esplanade. Cette rue passe devant la préfecture. Le projet n'a pas été achevé.

Charlemagne-Émile de Maupas (1818-1888)  
Orig. © RMN

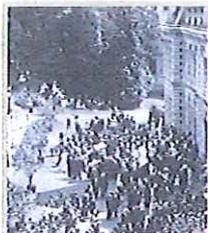


Préfecture des Bouches-du-Rhône  
La France nouvelle illustrée, 1865 © Jambon





28 janvier An VIII - 17 février 2000  
Bicentenaire du corps préfectoral



### Les préfets de la III<sup>e</sup> République permanence des missions

Réception à la prefecture de la Corrèze (juillet 1911)

© AD Corrèze

Le 8 février 1920, Théodore Steeg, ministre de l'intérieur dans le cabinet Millerand, adresse aux préfets une circulaire qui conserve, quatre-vingts ans plus tard, une étonnante actualité :

"L'union civique qui fit le salut de la Patrie n'est point morte. Son maintien apparaît comme une nécessité primordiale. Représentant du Gouvernement dans vos départements, il vous appartient d'être à cet égard les fidèles interprètes de sa pensée et d'en seconder l'accomplissement de tout votre zèle et de toute votre énergie..."

[À propos de la réforme électorale] "Vous secondez à cet égard les intentions de la législation nouvelle. Nombreux sont les départements où vous vous trouverez en présence de représentants d'opinions divergentes. Vous ne vous ferez les instruments ni des uns ni des autres..."

"Placé à la tête des services publics de votre département, vous saurez donner l'exemple d'un labeur tenace et méthodique. Vous veillerez à la gestion régulière et à l'utilisation efficace des deniers départementaux. Votre contrôle attentif s'efforcera de faire prévaloir, dans les budgets communaux, les règles d'une comptabilité scrupuleuse..."

"Vous aurez à cœur de simplifier, d'assouplir, d'accélérer le jeu des rouages administratifs, d'épargner à vos administrés la multiplication irritante de démarches stériles. Vous tiendrez la main à ce qu'aucune demande ne reste sans réponse et à ce que des satisfactions promptes soient accordées à toutes les requêtes légitimes..."

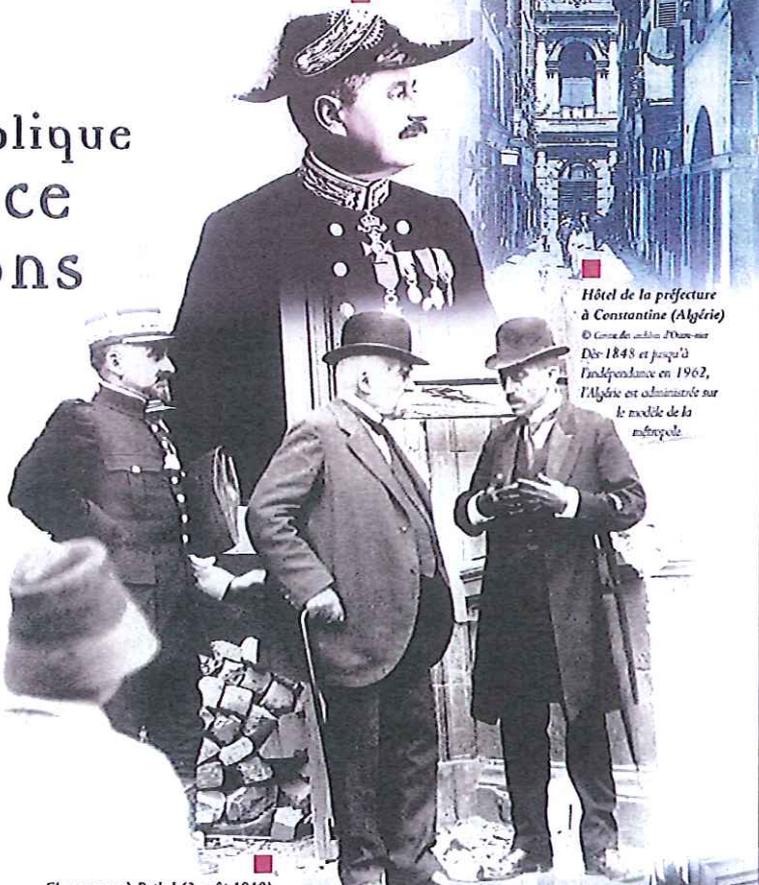
"Dans les conjonctures actuelles, administrer ce n'est pas seulement faire régner l'ordre dans les finances, dans les esprits et aussi dans la rue : c'est stimuler, c'est coordonner les initiatives de tous. Vous entrez donc en contact, de votre personne, avec tout ce que votre département contient de forces agissantes et d'organisations saines et vivaces : chambres de commerce, syndicats, coopératives, mutualités, sociétés d'anciens combattants trouveront en vous, non pas un tuteur indiscret, mais un guide éclairé d'autant plus aisément écouté et suivi qu'il apparaîtra désintéressé..."

"Je vous rappelle, que si le Gouvernement vous demande, Monsieur le préfet, beaucoup de travail et d'efforts, il vous assure en retour qu'il vous jugera d'après vos œuvres".

André Chapron (1863-1922)

AD Charente-Maritime © Inv. - S117

Préfet de la Marne de 1907 à 1919, il se conduisit en administrateur particulièrement solide et avisé. Il porte ici la grande tenue des préfets.



Hôtel de la prefecture à Constantine (Algérie)

© Centre de culture Drouot-Des-1848 et jusqu'à l'indépendance en 1962, l'Algérie est administrée sur le modèle de la métropole.

Clemenceau à Rethel (3 août 1919)

© AD Ardennes

Poincaré à Charleville (19 août 1923)

© AD Ardennes

Au lendemain de l'Armistice, présidents et ministres se succèdent dans les Ardennes, département sinistré qui a subi l'occupation allemande sur la totalité de son territoire pendant plus de quatre années. En 1919, le préfet Paul Mathivet (1875-1957) et les élus communaux, à Rethel, Clemenceau, président du Conseil, qui assure que "le Gouvernement va mettre tout en œuvre pour vous donner l'aide que vous réclamez et que vous méritez," mais critique "les procédés pépétuaires de la vieille administration française". En 1923, Poincaré, président du Conseil, vena inaugurer le monument aux morts de Charleville, est reçu par le préfet Paul Roquière - premier à gauche.

Cérémonie au monument aux morts de Châteaulin (1932)

Inv. Musée Jean Moulin © Coll. Eugène-Denis  
Jean Moulin, sous-préfet de Châteaulin, assiste, aux côtés du préfet de Finistère E. l'Honnou, à une cérémonie au monument aux morts.

Grève dans l'Oise (1909)

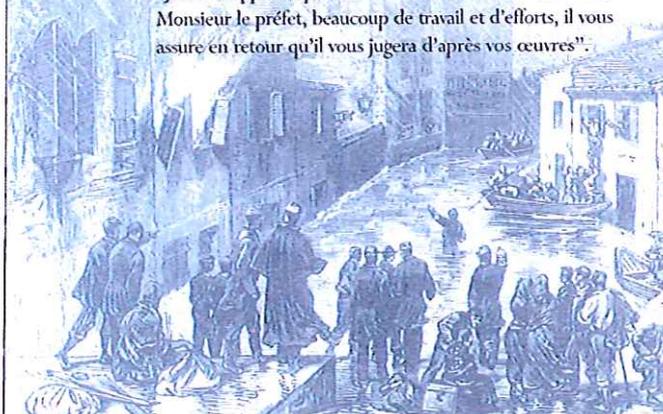
© AD Oise

Le général Joffre, le général Nicolas et le préfet Meunier - à droite en petite tenue avec képi - félicitent le brigadier de gendarmerie chargé de la défense de l'usine Dardelle, à Méry, où les ouvriers travaillaient l'os, l'ivoire et la nacre (tabletterie).

Les inondations à Toulouse (1875)

© Inv. L...

Le préfet dirige les secours dans le quartier de Tourès





## De la République radicale au front populaire Les préfets et la démocratie

### Les préfets de la "belle époque"

La "Belle Époque" est aussi une période d'affrontements politiques (affaire Dreyfus, expulsion des congrégations et loi de séparation des Églises et de l'État...) et de troubles sociaux (grèves, mouvement des viticulteurs...). Elle connaît aussi un antimilitarisme grandissant, qui culmine avec la loi de trois ans, qui, en 1913, sous la présidence du Conseil de Poincaré, porte à trois années, au lieu de deux, la durée du service militaire. Dans une effervescence politique et sociale croissante, les préfets de la République radicale ont à administrer et à maintenir la concorde civile.

### L'instabilité de l'entre-deux-guerres

À l'union sacrée de la Grande Guerre succèdent la reconstruction, les progrès techniques, puis la crise économique, sociale et politique qui conduit au Front populaire. La montée du fascisme en Europe va entraîner une nouvelle guerre. L'administration départementale fait l'objet, en 1926, d'une profonde réorganisation : les conseils de préfecture et d'arrondissement sont supprimés, en même temps que cent six sous-préfectures – trente et une seront rétablies par la suite. Ces mesures perturbent

le corps préfectoral et sa gestion.



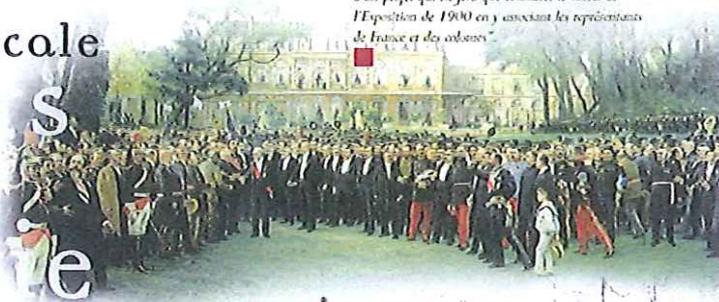
■ Défilé à Metz pendant le Front populaire (1<sup>er</sup> mai 1936)  
© AN de Thionville - Fot de Europa

### Manifestation contre la loi de trois ans (16 mars 1913)

Face à l'accroissement des forces armées, le gouvernement fait voter, le 7 août 1913, une loi militaire portant à trois ans, au lieu de deux, la durée du service militaire. Cette mesure suscite une vive opposition des socialistes et des radicaux-socialistes.



■ Occupation des usines Sauter Haite par les ouvriers  
© Page Yellow



### "L'affaire des fiches" (1904-1905)

Après Wels © AD Histoire-lyonnaise  
Le 28 octobre 1904 éclate "l'affaire des fiches". Des députés réclament que le général André, ministre de la guerre, a fait établir des fiches destinées à contrôler les pratiques religieuses des officiers. Ce scandale contraint le ministre anticlérical de Gonches à démissionner (18 janvier 1905). Cette caricature représente le ministre accueilli à Turbot par le préfet et les notables pour l'inauguration d'une statue de Danton.



### Les inventaires à l'église d'Oust (Ariège)

© AD Ariège  
Après les mesures prises contre les congrégations religieuses (1901-1904), la loi de séparation des Églises et de l'État (9 décembre 1905), qui met fin au régime du Concordat de 1801, consacre la laïcité de l'État. Les préfets ont pour mission de faire appliquer sur le terrain des dispositions qui suscitent l'émotion des catholiques ; ils doivent faire appel à l'armée pour procéder aux inventaires des biens d'église.



### Caricature de Louis Lépine

G. Pons, Le Pen, 6 août 1905 © E. Mouchet  
Lépine (1846-1933) est préfet de Paris de 1893 à 1897, puis de 1899 à 1912 et, dans l'interim, gouverneur général en Algérie. Dans une période trouble, il s'attache à améliorer l'efficacité et la mobilité de la police parisienne (création de brigades cyclistes et de la brigade frontale). Il crée, en 1901, la première "exposition de jouets et d'articles de Paris", qui devient l'année suivante le concours Lépine, exposition annuelle d'inventions.



### La catastrophe de Courrières (1906) : le préfet aux obsèques des victimes

© AD Pas-de-Calais  
Le 10 mars 1906, un coup de grisou fait plus de 1000 victimes parmi les mineurs de fond à Courrières (Pas-de-Calais). Lors de la grande grève déclenchée contre l'insécurité des mines, Clemenceau, président du Conseil et ministre de l'Intérieur, après s'être posé en médiateur, ordonne de faire changer la troupe.

### Manifestation des vignerons à Perpignan (26 mai 1907)

© Page Yellow  
En 1907, la colère monte chez les viticulteurs ruinés par la récession du vin. Des manifestations éclatent dans le Languedoc. Le Dr Ferroul, maire de Narbonne, et les principaux meneurs sont arrêtés le 19 juin. Le 20, la préfecture des Pyrénées-Orientales est incendiée ; le 29, un demi-millier de personnes manifeste à Narbonne. Le 10 juillet, Clemenceau rappelle à Verdun Bittens, préfet de l'Hérault, pour avoir autorisé Ferroul à recevoir un journaliste : "Grâce à vous, M. Ferroul peut reconnaître l'abandon de sa prison le sabotage de l'administration et retarder l'apaisement. Je ne puis que vous féliciter sincèrement de l'acte irresponsable que vous avez commis".

